



Ville de Briatexte

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mercredi 26 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Briatexte, sous la présidence de **Monsieur Alain GLADE**, Maire de Briatexte.

Date de la convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
22/03/2024	22/03/2024	19	10	16	18

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Mr GLADE Alain	X		
Mr ANGOSTO Richard	X		
Mme GROSJEAN-BALARD Carole	X		
Mr PONTIER Michel	X		
Mme MONMAYRAN Michèle	X		
Mr SAVIGNOL Hugues	X		
Mme LLORDEN Anne-Marie	X		
Mme CLARAZ-ANGOSTO Martine		X	Mr ANGOSTO Richard
M. PELIZZON Philippe	X		
Mr PELLIZZARI Gérard	X		
Mme LAGATTU Laetitia	X		
Mme HAAS Valérie	X		
Mr FARGES Cédric	X		
Mme MARTINEZ Sonia	X		
Mr SOUBAYE Nicolas	X		
Mme MALARTRE Eloïse	X		
Mme GHILACI Marion		X	
Mr SIRET Gérard		X	M. PELIZZON Philippe
Mme MARTINEZ Francine	X		
<b>Secrétaire de séance</b>	Mme GROSJEAN-BALARD Carole		

**Délibération n°2024-03-26-01**
**Résultat du vote**
**18 pour**

## Objet : Ecoles maternelle et primaire de Briatexte

Une réunion s'est tenue à Briatexte le 22 février dernier, en présence des maires du RPI de Puybegon, de Saint-Gauzens, de Briatexte, de Mr Christophe Hérin (Vice-Président à la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet en charge des « Bâtiments ») et de Mme Sabrina Rodriguez (Directrice de Cabinet de Mr Salvador, Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet). Cette réunion avait pour but de présenter l'étude de la Communauté d'Agglomération concernant la faisabilité des projets de réhabilitation de l'école Jean Louis Etienne de Briatexte ou d'une construction neuve.

Le scénario 1 correspond à la réhabilitation et l'extension des bâtiments des écoles élémentaires et maternelle de Briatexte avec le transfert des salles de classe de l'école de Saint-Gauzens. Son coût estimé est de 4 445 400 €

Le scénario 2 : Construction d'un groupe scolaire regroupant l'école maternelle et les 2 écoles élémentaires de Briatexte et Saint-Gauzens) sur un même site. Son coût estimé est de 4 411 000.00 €.

Le coût final des deux scénarios (déduction faite des subventions) n'est pas connu à ce jour.

Il est proposé au conseil de se prononcer sur ces projets sachant que :

- L'implantation actuelle est à proximité du centre-bourg, du complexe sportif (100 mètres), de la médiathèque et la salle de culture et de loisirs (500 mètres). Cette situation privilégie les déplacements doux. En effet, les élèves peuvent se rendre à pied, aux différents équipements de la ville, ceci permettant d'avoir des activités sportives et culturelles de qualité.  
A titre d'exemples :
  - o Les élèves du groupe scolaire se rendent 30 fois par an à la médiathèque. Les enfants du centre de loisirs quant à eux s'y rendent tous les vendredis.
  - o La commune a réservé des créneaux de 74 h / semaine d'occupation des salles de sports (Dojo, gymnase et salle de sport polyvalente) pour les activités scolaires et périscolaires (ces chiffres ne comptabilisent pas l'utilisation des terrains de sports (rugby, foot, foot à 5 synthétique et terrain multisports).
  - o Les institutrices de l'école ont mis en place le projet de « l'Ecole du dehors » sur un terrain communal à proximité du Dadou et de la médiathèque. Les enfants de la grande section y réalisent leurs activités une fois par semaine et les CE1 tous les 15 jours.
- Ces équipements seront reliés par des voies douces prévues dans le projet de requalification des espaces publics de Briatexte. Ce dernier a pour but, entre autres, d'améliorer la qualité de vie des habitants et par conséquent d'augmenter l'attractivité de la ville et de lutter contre le logement vacant. La proximité du centre-bourg avec l'école et les différentes infrastructures sont un atout pour redynamiser le cœur historique de Briatexte. Des travaux conséquents vont être réalisés en ce sens ;
  - La voie d'accès (rue de la bonneterie) est sécurisée pour les piétons ;
  - Des parkings de proximité de près de 100 places se situent à moins de 100 mètres ;
  - **Les 2/3 des enfants scolarisés à l'école Jean-Louis Etienne sont briatextois.**
  - La commune a inscrit dans le PLU, une réservation de 2000 m<sup>2</sup>, adjacente à la cour de récréation pour permettre une extension de l'école.

De plus, la lecture de la présentation des deux scénarios datés du 20/02/2024, nous amène à faire les remarques suivantes, dans le but d'appréhender toutes leurs facettes.

Concernant les éléments de contexte, il nous apparaît judicieux de ne pas hypothéquer l'avenir en incluant dans le cahier des charges des futurs maîtres d'œuvre la possibilité d'une extension d'une classe en élémentaire et une en maternelle. En effet, si à ce jour, la courbe démographique est en baisse, qu'en sera-t-il dans quinze ou vingt ans ? L'imprévision dans une conception est toujours coûteuse à terme alors que la construction d'une extension prévue sera pour nos successeurs facilement envisageable, et cela sans surcoût immédiat.

Dans l'analyse multicritères des scénarios concernant l'extension, il n'est pas fait mention de la conservation du patrimoine architectural « d'ancienne école » qui est intéressante à ce titre.

Il n'est également, pas fait mention de l'aspect consommation de foncier dans les deux scénarios au regard du Zéro Artificialisation Nette (Loi ZAN du 20/07/23) qui dans le cas d'une construction neuve viendrait fortement engager le disponible d'une seule commune sur trois.

La proximité immédiate des équipements du plateau sportif n'est pas mise en avant alors que ceux-ci sont à moins de 100 mètres. Qu'en est-il de l'aspect coût de fonctionnement d'un projet neuf qui va fortement impacter les finances par des déplacements fréquents ou pire par une dégradation des activités pédagogiques, faute d'une ligne budgétaire suffisante pour les transports scolaires. L'investissement se résorbe, les frais de fonctionnement s'amplifient avec le temps.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **SE PRONONCE** sur le maintien du groupe scolaire Jean-Louis Etienne à Briatexte sur le site existant, en choisissant le scénario de réhabilitation.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance

